

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires  
Service Environnement

Yzeure, le 17 octobre 2019

Bureau : Environnement et territoire

Affaire suivie par : Nathalie BROSSE  
Tél : 04 70 48 77 79  
[nathalie.brosse@allier.gouv.fr](mailto:nathalie.brosse@allier.gouv.fr)

Note de présentation au public

**Objet : réglementation pêche – année 2020 -**

Suite aux demandes formulées par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique concernant l'exercice de la pêche en eau douce et de la pêche à la carpe de nuit pour l'année 2020, dans le département de l'Allier, les projets d'arrêtés préfectoraux suivants sont proposés :

- arrêté relatif à la réglementation de la pêche en eau douce dans le département de l'Allier pour l'année 2020 (dates d'ouverture générale et spécifiques et inscription d'une nouvelle réserve) ;
- arrêté fixant la réglementation de la pêche dans le plan d'eau de Saint-clément (mise à jour de l'ancien arrêté en raison de l'évolution de la réglementation) ;
- arrêté portant sur la pêche à la carpe de nuit au cours de l'année 2020.

Ces projets ont reçu un avis favorable de l'Agence Française pour la Biodiversité et de la Direction des Territoires de la Nièvre pour la partie relative au canal de Roanne à Digoin.

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, ces projets d'arrêtés sont soumis à consultation du public.

Les projets d'arrêté préfectoraux sont consultables soit sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.pref.gouv.fr> soit à la Préfecture – bureau des procédures d'intérêt public – 2, rue Michel de l'Hospital – 03000 MOULINS.

Les dossiers de demande sont consultables à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – Bureau Environnement et Territoire – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage ([pref-avis-public@allier.gouv.fr](mailto:pref-avis-public@allier.gouv.fr)) ou par courrier adressé à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.